

	Tunnel Routier du Fréjus	
	TUNNEL ROUTIER DU FREJUS / OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE MARCHE 1 : COURANTS FORTS	Date : juillet 2016 Version : Etat :

MARCHES DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION PHASE CANDIDATURE
(R.C.)

Maître d'ouvrage :

SFTRF
Société Française du Tunnel Routier du Fréjus
Plateforme du Tunnel
73500 MODANE

Objet de la consultation :

TUNNEL ROUTIER DU FREJUS / OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE
MARCHE 1
COURANTS FORTS

Etabli en application du Décret n°2016-360 du 25/03/16 relatif aux marchés publics. La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres restreint en application de l'article 69 du Décret n°2016-360 du 25/03/16.

Date et heure limites de remise des candidatures : 07 octobre 2016 à 15h00

SOMMAIRE

1. Objet du marché	3
1.1. Contexte	3
1.2. Acheteur	3
1.3. Description	3
1.4. Objectifs	3
2. Caractéristiques du marché	4
2.1. Caractéristiques de l'ouvrage	5
2.2. Caractéristiques des installations à déployer / renouveler	5
2.3. Durées	6
2.4. Marchés concomitants	7
2.5. Autorisations	7
3. Présentation des candidatures	8
3.1. Contenu des candidatures	8
3.2. Présentation des candidatures	9
3.3. Caractéristiques de la Phase Candidature	10
4. Classement des candidatures	10
5. Renseignements complémentaires	11
6. Instances chargées des recours	11

1. Objet de la consultation

1.1. Contexte

Le Tunnel du Fréjus est situé entre Modane (Savoie-France) et Bardonnèche (Piémont-Italie) sur l'axe Lyon/Turin.

Le tunnel actuel est composé de 2 voies bidirectionnelles (1 voie par sens de circulation).

A l'ouverture à la circulation du second tube en cours de construction, le tunnel existant passera en circulation unidirectionnelle dans le sens France-Italie tandis que le second tube sera ouvert à la circulation unidirectionnelle dans le sens Italie-France.

Le présent appel d'offres restreint a pour objet la passation d'un marché public de Travaux.

Le lieu de livraison est le Tunnel routier du Fréjus.

La candidature et l'offre des candidats devront répondre aux différentes prescriptions demandées dans le règlement de consultation et les accepter sans réserve.

1.2. Acheteur

Description : Société d'Economie Mixte

Nom : Société Française du Tunnel Routier du Fréjus,
Service Achats et Marchés
Plateforme du tunnel,
73 500 MODANE

N° identification nationale : 49864327000018

Code NUTS : FR717 / ITC11

Adresse principale : <http://www.sftrf.fr>

Adresse profil acheteur : <http://marches-publics.sis-marches.com/srtf/index.jsp>

Sur le territoire italien, la SFTRF travaille au nom et pour le compte de la SITAF :

**Società Italiana Traforo Autostradale del Frejus
Frazione di San Giuliano
10059 SUSA (Italia)**

Adresse principale : <http://www.sitaf.it>

1.3. Description des prestations attendues

Le marché de travaux concerne l'installation dans le tunnel routier du Fréjus des équipements de refroidissement, éclairage, alimentations électriques, réseau incendie et signalisation à déployer dans le nouveau tube (tube 2), mais également renouvelés dans le tube existant (tube 1).

1.4. Objectifs

Le présent marché public a pour objectif d'installer dans le tunnel routier du Fréjus des équipements de :

- refroidissement (CLI),
- éclairages (ECL),
- alimentations électriques (ENE),
- réseau incendie (RIC),
- signalisation (SIG),

à déployer dans le nouveau tube (tube 2) et à renouveler dans le tube actuel (tube 1).

Il est rappelé que les frais et études d'établissement du projet et plus généralement toutes les dépenses engagées par les candidats au titre du présent appel à candidature, demeureront à leur charge exclusive quelle que soit la suite qui aura été donnée à leur proposition.

2. Caractéristiques du marché

2.1. Caractéristiques de l'ouvrage

Les principes caractéristiques géométriques de l'ouvrage actuel sont :

- longueur : 12 870 m
- pente uniforme : 0,54%
- altitude tête française : 1 228 m
- altitude tête italienne : 1 297 m
- largeur entre piédroit : 10,97 m (largeur roulable 9 m)
- ouvrages particuliers :
 - 2 usines de ventilation extérieurs A et D (1 à chaque tête de tunnel)
 - 2 usines doubles de ventilations souterraines B et C, chacune étant associé à un puits de ventilation
 - 20 stations techniques
 - 1 station technique par plateforme (ST 01-23 côté français ; ST01-24 côté italien)
 - 1 station technique par puits (ST01-27 côté france ; ST01-28 côté italie)
 - 101 niches d'appel d'urgence implantée vis-à-vis tous les 265m environ.

Les principales caractéristiques géométriques complémentaires de l'ouvrage avec la construction du tube 2 sont les suivantes :

- l'usine D est entièrement démolie et reconstruite dans le cadre des travaux de génie civil ;
- 2 nouvelles usines de ventilation souterraines E et F réalisées dans le cadre des travaux de génie civil ;
- des nouvelles stations techniques communes aux deux tubes ;
- 9 by-pass entre les deux tubes ;
- 34 nouveaux rameaux entre les deux tubes associés à des locaux techniques réalisés dans le cadre des travaux de génie civil.

2.2. Caractéristiques des installations déployer ou renouveler :

Codes CPV principaux (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

- 45315300-1 - Installations d'alimentation électrique
- 45311000-0 - Travaux de câblage et d'installations électriques
- 45315500-3 – Installation moyenne tension
- 45316000-5 – Travaux d'installation de systèmes d'illumination et de signalisation
- 45232150-8 – Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

En complément à l'avis d'appel à candidature publiée, les CPV ci-après, s'appliquent également.

- 45315600-4 - Installations basse tension
- 45315700-5 - Travaux d'installation de poste de sectionnement
- 45316200-7 – Installation de matériel de signalisation
- 45317000-2 - Autres travaux d'installation électrique
- 45331000-6 – Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
- 45200000-9 – travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Le marché de travaux concerne : le refroidissement, l'éclairage, les alimentations électriques, le réseau incendie et la signalisation. La réalisation du marché sera divisée en une tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles. Aussi, la présentation adoptée sera celle par type d'installations attendu.

2.2.1 Refroidissement - CLI

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre, à l'intérieur de la Gaine Air Frais (GAF) du tube 1, d'une gaine isolée d'amenée d'air frais (13 km) et mise en œuvre de 62 dérivations avec gaines isolées (entre 50 et 100 m par ST, rameaux et bypass) pour relier la Gaine Air Frais aux stations techniques (existantes et nouvelles).
- Mise en œuvre à l'intérieur de la GAF du tube 1 de 2 tubes isolés pour la distribution de l'eau réfrigérée.
- Mise en œuvre et raccordement sur cette nouvelle gaine de 8 ventilateurs (puissance unitaire entre 75 et 135 kW) et 6 climatiseurs (puissance unitaire 400 kW) dans les usines de ventilations et 24 climatiseurs (puissance unitaire de 65 kW) dans les stations techniques, incluant tout le matériel de fixation nécessaire.
- Mise en œuvre de la station de pompage (y compris les 6 groupes froid de puissance unitaire de 400 kW) dans les usines de ventilation externes ainsi que des tuyaux d'eau pour le refroidissement.
- Mise en œuvre des câbles, des armoires d'alimentations et de contrôle-commande pour tous les équipements,

- Mise en œuvre des équipements CLI (2 serveurs, ...) sur le réseau DATA (le réseau est objet du Marché 3)

Eclairage

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre des chemins de câbles et des équipements d'éclairage à LED (1400 luminaires) dans le tube 2 sur 13 km.
- Fourniture et mise en œuvre de l'éclairage dans les nouveaux locaux (locaux techniques ST2, gaines d'extraction des usines E et F, bypass et locaux techniques des refuges) (env. 1300 luminaires).
- Mise en œuvre des câbles, des armoires d'alimentations et de contrôle-commande pour tous les équipements.
- Mise en œuvre des équipements éclairage (système de régulation du niveau d'éclairage) pour raccordement sur le réseau DATA (le réseau est objet du Marché 3).
- Mise en œuvre de plots d'inter-distance et d'évacuation sur les 2 piédroits

Tranche Conditionnelle 1 (tube 1)

- Mise en œuvre de plots d'inter-distance et d'évacuation sur les 2 piédroits
- Intégration des équipements éclairage du tube 2 dans le contrôle commande du tube 1.

Alimentation électrique

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre des équipements et des raccordements HT, BT et réseau secouru (50 onduleurs) à l'intérieur des nouvelles Stations Techniques ST2 (Cellules Haute Tension, 60 transformateurs HT/BT, Armoires Basse Tension (TGBT), réseau normal, armoires (TGBT) réseau secouru) et des usines de ventilation A, B, C, D, E, F (65 armoires ou TGBT).
- Basculement des lignes d'alimentation HT actuelles vers la nouvelle distribution HT.
- Mise en œuvre des armoires de raccordements (ST1 et/ou en GAF) pour le basculement des alimentations des anciennes armoires vers les nouvelles (12 armoires).
- Mise en œuvre des équipements électriques gérant le nouveau réseau HT (2 serveurs, ...) pour raccordement sur le réseau DATA (le réseau est objet du Marché 3).
- Démantèlement des anciennes installations plus utilisées du tube 1

Réseau incendie

Tranche Ferme (Tube 2)

- Fourniture et mise en œuvre de 160 vannes (manuelles et motorisées), de 139 hydrants et des 7 coffrets de gestion des vannes pour l'alimentation du réseau incendie.
- Réalisation de 160 niches en génie civil.
- Mise en œuvre des équipements RIC (2 serveurs, ...) pour raccordement sur le réseau DATA (le réseau est objet du Marché 3)

Tranche Conditionnelle 1 (Tube 1)

- Fourniture et mise en œuvre de 100 hydrants en tube 1

Signalisation

Tranche Ferme (Tube 2)

- Mise en œuvre des lignes de toute la signalisation fixe (1040 équipements), lumineuse à LED (231 équipements) et dynamique (63 PMV) dans le tube 2.
- Fourniture et mise en œuvre des panneaux d'insonorisation à l'intérieur des 34 rameaux.
- Mise en œuvre du nouveau système de supervision et contrôle/commande des PMV
- Mise en œuvre des équipements SIG (2 serveurs,...) pour raccordement sur le réseau DATA et interfaçage avec la nouvelle supervision globale de l'ouvrage mise en oeuvre par le marché 3

Tranche Conditionnelle 1 (tube 1)

- Mise en œuvre des lignes de toute la signalisation fixe (1040 équipements), lumineuse à LED (285 équipements) et dynamique (115 PMV) dans le tube 1
- Extension du système de supervision et contrôle/commande des PMV.
- Extension des équipements SIG (2 serveurs,...) pour raccordement sur le réseau DATA et mise à jour de l'interfaçage pour intégrer les équipements du tube 1 avec la nouvelle supervision globale de l'ouvrage mise en oeuvre par le marché 3

2.3. Durées

Durée du marché / délai d'exécution (estimation) : 60 mois

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre: 8mois

2.4. Marchés concomitants

Le présent marché est concomitant aux marchés M2, M3 et M4 décrits ci-après :

- Marché 2 : Vidéosurveillance – DAI (VID/DAI), radiocommunications (RAD), réseau d'appel d'urgence (RAU), détection incendie (DI), contrôle d'accès (CAC), téléphonie (TEL) ;
- Marché 3 : Gestion Technique Centralisée (DTC), Supervision (SUP), Réseaux de communication (RSX)
- Marché 4 : ventilation (VTL).

Le titulaire devra donc être en mesure d'assurer son intervention en coordination avec les prestataires des marchés précités.

2.5. Autorisations

Le maître d'ouvrage informe que l'attributaire du marché devra fournir et appliquer, en particulier, en ce qui concerne les activités concernant le territoire italien, ce qui est prévu par les deux protocoles suivants:

2.5.1 Protocole de légalité – Discipline/obligations/législation adempimenti antimafia

La Délibération CIPE 26 juin 2009 n. 43/2009 (d'approbation du projet définitif de la Galerie de Sécurité du Fréjus) prescrit que toutes les contractualisations en aval de l'adjudication, de n'importe quel montant, seront soumises à l'acquisition d'informations antimafia vis-à-vis des sous-traitants et des sous-adjudicataires, au sens du DPR 03/06/1998 n. 252, selon les modalités établies par l'annexe 3 de la Délibération CIPE n. 43 du 26/06/2009.

Ces autorisations seront à fournir à la notification du marché.

2.5.2 Protocole opérationnel – Traçabilité des flux financiers (D.Lgs 136/2010)

L'Adjudicataire est soumis aux obligations du D.Lgs 136/2010 et ceux prévus par la Délibération CIPE 15/2015, publiée au Journal Officiel de la République Italienne, série générale n° 155 du 07/07/2015, concernant le suivi financier pour l'ouvrage en question. Son application entraîne la passation d'un protocole opérationnel (qui sera annexé à l'avis de marché), qui prévoit en synthèse :

- l'obligation d'ouvrir un ou plusieurs comptes "dédiés" exclusivement à l'ouvrage en question ;
- l'obligation de régler tous les paiements, sauf les exceptions indiquées au Protocole Opérationnel, via virements SEPA sur lesquels il faut indiquer le CUP dans le champ alphanumérique d'identification du paiement et de ses motifs ;

L'obligation de délivrer aux intermédiaires financiers auprès desquels lesdits comptes dédiés sont ouverts, une "lettre de main levée" les autorisant à transmettre au DIPE les informations spécifiées au Protocole opérationnel.

Sur le territoire italien, le respect de ce que prévoit le D.Lgs 81/2008 en matière de sécurité est obligatoire. En particulier, les équipements de sécurité sont définis et quantifiés d'un point de vue économique dans le document PSC (Plan de Sécurité et Coordination), qui fait partie intégrante du Projet Exécutif de Marché. Les frais de sécurité pour les interventions à réaliser sur le territoire italien sont fermes et ne peuvent pas faire l'objet de réductions.

3. Présentation des candidatures

Le marché pourra être attribué à une société individuelle ou à un groupement solidaire.

Chaque candidat désignera un mandataire dès la candidature, ayant pouvoir de le représenter et de l'engager. Il s'agira nécessairement d'une personne physique appartenant au promoteur.

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement conjoint. Toutefois, au cas où la SFTRF attribuerait le marché à un groupement qui se serait présentée sous cette forme, elle exigerait la transformation dudit groupement en groupement

solidaire, pour des raisons de bonne exécution, dans les conditions prévues à l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Une entreprise ne peut se présenter à la fois en tant que candidat individuel et que membre d'un ou plusieurs groupements.

3.1 Contenu des candidatures :

Les candidats remettront au plus tard le 7 octobre 2016 à 15h00 leur candidature, constituée des éléments suivants :

A - Situation juridique :

- 1 - la lettre de candidature signée (formulaire DC1 ou équivalent) ;
- 2 - les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;
- 3 - une déclaration d'honneur dûment datée et signée (certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des personnes handicapées).

B - Capacités économiques et financières :

- 1 - la déclaration concernant le chiffre d'affaire global moyen du candidat (ou du groupement) sur les trois dernières années ;
- 2 - la déclaration concernant les chiffres d'affaires de chacun des domaines d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois dernières années ;
- 3 - les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Ces attestations doivent être signées et mentionner la période de validité, la nature des activités garanties, le nom de la compagnie et le n° de contrat.

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout élément permettant d'évaluer leurs capacités économique et financière et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires.

C - Capacités techniques et professionnelles :

- 1 - les certifications de qualité professionnelles de l'entreprise (du groupement), et la preuve par tout moyen de la capacité technique ;
 - a) Présentation d'une liste de références de travaux exécutés similaires, en nature et importance, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Niveau(x) spécifique(s) minima (aux) exigé(s) : présenter au minimum 3 références significatives au cours des 5 dernières années **dans chacun des métiers** décrits au § 2.2 refroidissement, éclairage, alimentations électriques, réseau incendie et signalisation.
Les références feront apparaître la description de l'opération accompagnée a minima des éléments suivants : caractéristiques principales des équipements, situation, année, maître d'ouvrage, position du candidat (mandataire, cotraitant, sous-traitant), montant des travaux, part et identification des travaux réalisés en propre par le

candidat, ainsi que tout élément permettant d'apprécier la complexité des travaux exécutés.

b) Qualifications QUALIFELEC, QUALIBAT, OG, OS italiennes ou équivalent ou tout document permettant d'évaluer les capacités professionnelles pour exécuter le marché :

Qualification	Qualifications / Indices	Classification	Mentions
Installations Electriques	MGTI : Moyen et Gros Tertiaire-Industrie	Classe 5 : 50 à 250 exécutants Classe 6 : + de 250 exécutants	AUT : Automatismes ET : (Etudes & Conception) EC : Ensembles Complexes
Courants faibles	-CF 3 : étude et réalisation de 4 références par ses propres moyens Les domaines couverts : - GT : Gestion Technique	Classe 5 : 50 à 250 exécutants Ou supérieur	-MA : Maintenance- -CO : Conception
Pompe à chaleur	PAC > 15 : Pompe à chaleur > 15KW	Classe 4 : de 20 à 49 exécutants Ou supérieur	
Ventilation	VEN2 : Ventilation autres locaux	Classe 4 : de 20 à 49 exécutants Ou supérieur	VMS : Ventilation Mécanique Spécialisé

Qualification	Description
QUALIBAT 2211	Béton armé et béton précontraint (Technicité courante)
OG10 (italienne)	Impianti per la trasformazione alta/media tensione e per la distribuzione di energia elettrica in corrente alternata e continua ed impianti di pubblica illuminazione (Equipements de transformation de la haute/moyenne tension et pour la distribution du courant alternatif et continu et des équipements d'éclairage public)
OS19 (italienne)	Impianti di reti di telecomunicazione e di trasmissioni e trattamento (Equipements pour les réseaux de communication, et de transmission de données)
OS28 (italienne)	Impianti termici e di condizionamento (chauffage et climatisation)
OS30 (italienne)	Impianti interni elettrici, telefonici, radiotelefonici e televisivi (Installations électriques intérieures, téléphone, radio et télévision)

Les candidats étrangers devront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français et en italien certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté et d'une note justifiant de l'équivalence avec les qualifications françaises demandées.

2 – la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de 3 dernières années ;

3 – l'organisation envisagée pour la réalisation des travaux avec le nom et le curriculum vitae détaillé du personnel d'encadrement et la liste des sous-traitants envisagés ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Equipe d'encadrement justifiant d'une expérience de plus de cinq ans dans le domaine des

équipements refroidissement, éclairage, alimentations électriques, réseau incendie et signalisation.

4 – le matériel, l'équipement technique ou l'outillage dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations objet du présent marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Dans ce cadre, les sous-traitants devront alors être déclarés dès la candidature ou être *a minima* envisagés et le cas échéant fournir les lettres d'engagement à soumissionner avec l'entreprise.

3.2 Présentation des candidatures :

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté contenant :

- L'enveloppe extérieure devra porter la mention: "
TUNNEL ROUTIER DU FREJUS / OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE –
MARCHE 1 / COURANTS FORTS - NE PAS OUVRIR"

- L'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions : " Enveloppe Candidature pour TUNNEL ROUTIER DU FREJUS /
OUVERTURE AU TRAFIC DU DEUXIEME TUBE – MARCHE 1 / COURANTS FORTS -
OUVRIR EN COMMISSION ".

Les dossiers de candidatures devront être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures qui seront arrêtés par la Société SFTRF et ce, à l'adresse suivante :

**Société Française du Tunnel Routier du Fréjus,
Service Achats et Marchés
Plateforme du tunnel,
73 500 MODANE**

Les plis peuvent être :

- soit remis contre récépissé à cette même adresse du lundi au vendredi (sauf jours fériés) aux horaires suivants : 9 h 00 - 12 h 00 ; 14 h 00 – 17 h 00
- soit adressés par recommandé avec AR, ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents.

Les candidatures seront produites en 2 exemplaires sous format papier ainsi que 2 copies en version informatique (sur clé USB). Les plis transmis par voie électronique ou par télécopie ne seront pas acceptés.

Le pli contenant la candidature, devra parvenir, avant la date et l'heure limites de réception des candidatures, à l'adresse mentionnée au 3.2 de l'avis, soit au :

7 OCTOBRE 2016, 15h00.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

L'ensemble de la procédure se déroulera en langue française **et** italienne.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française **et** italienne ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnés d'une traduction en français ou en italien, certifiés conforme à l'original par un traducteur assermenté, de sorte que l'acheteur public dispose d'une offre présentée dans les deux langues précitées.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai minimum de 3 jours calendaires à compter de la réception de la demande par le candidat. A défaut d'obtention de ces documents dans le délai précisé dans cette demande, la candidature sera examinée sur la base du dossier initialement remis.

Les autres candidats en seront informés et ils auront la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

3.3. Caractéristiques de la Phase candidature

A l'issue de la phase Candidature, les **6 premiers candidats** seront retenus pour la suite de la consultation.

4. Classement des candidatures

Sous réserve de l'adéquation des capacités économiques et financières des candidats (selon l'article 3.1.B) avec la nature et le volume des travaux, les candidatures seront classées d'après les capacités professionnelles et techniques (selon l'article 3.1.C).

Seules les 6 premières candidatures seront admises à présenter une offre pour la suite de la consultation.

5. Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignement complémentaire administratif et technique devra être reçue au plus tard 14 jours précédents la remise des plis et à l'adresse suivante :

**Société Française du Tunnel Routier du Fréjus,
Service Marchés Publics**

**Plateforme du tunnel,
73 500 MODANE**

6. Instances chargées des recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Grande Instance de Lyon 67 Rue Servient 69 003 LYON	ou	Tribunal administratif de Lyon 184 Rue Duguesclin 69 003 LYON
---	----	---

Introduction des recours :

Les décisions de rejet pourront faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de leur notification d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lyon.